



COMMENT S'INSCRIRE DANS UNE DÉMARCHE de VAE ?

(**V**alidation des **A**cquis de l'**E**xpérience)

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE LA VAE

Étape 1

Le diagnostic de la VAE

Pour réfléchir à la faisabilité de votre demande VAE :

1. Le parcours VAE est accessible à toute personne ayant des compétences liées au diplôme visé. Il est ouvert aux personnes suivantes :

- salariés du secteur privé et public,
- demandeurs d'emploi,
- bénévoles,
- proches aidants.

2. Se connecter au site du **Répertoire National des Certifications Professionnelles** (<http://www.cncp.gouv.fr>) pour identifier toutes les certifications existantes quel que soit le ministère, en lien avec la cible. Se connecter sur le site FRANCE VAE afin de connaître la liste des diplômes accessibles sur cette plateforme.

3. Identifier la ou les certifications pouvant correspondre à votre expérience.

4. S'assurer que les activités occupées et les compétences développées correspondent en partie voire en totalité au référentiel VAE (fiche RNCP) de la cible.

Étape 2

La recevabilité

L'ensemble des activités suivantes peuvent être prises en compte :

activités professionnelles salariées,
activités non salariées,
activités de bénévolat ou de volontariat,
activités exercées par une personne inscrite sur la liste des sportifs de haut niveau,
activités exercées dans le cadre de responsabilités syndicales, activités exercées d'un mandat électoral local ou d'une fonction électorale locale.

Lorsqu'il s'agit d'activités réalisées en formation initiale ou continue, peuvent être prises en compte :

les périodes de formation en milieu professionnel,
les périodes de mise en situation en milieu professionnel,
les stages pratiques,
les préparations opérationnelles à l'emploi,
les périodes de formation pratique de contrat d'apprentissage, de contrat de professionnalisation ou de contrat unique d'insertion.

Le candidat remplit sa demande de recevabilité directement sur le site FRANCE VAE ou EVA.APFORM ou CHLOROFIL VAE.

Des pièces justificatives vous seront demandées selon votre statut :

Nature de l'activité	Pièces justificatives
Salariée	Bulletins de salaire, Attestations d'employeurs, Attestations d'expériences
Non salariée	Selon votre situation : Déclarations fiscales, Déclarations d'existence URSSAF Extraits de Kbis (activités commerciales) ou D1 (activités artisanales)
/Syndicale/ Elu local / Bénévole	Attestation signée par deux personnes de l'association ou du syndicat, ayant pouvoir ou délégation de signature
Volontaire	Attestation de l'organisme employeur, Contrat de volontaire associatif

Étape 3

L'accompagnement du candidat à la VAE



Le contenu du dossier est fixé par l'organisme qui délivre la certification, le titre, le diplôme ou le certificat de qualification professionnelle.

Attention : la validation des acquis de l'expérience n'est pas automatique, elle nécessite la production d'un véritable travail d'explicitation des compétences acquises.

A ce stade, le CFPPA des Sardières vous accompagne.

Étape 4

La validation des acquis par un jury



Les modes d'évaluation sont différents selon les organismes valideurs : mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée, dossier à constituer et entretien oral facultatif ou obligatoire selon les Ministères.

Le jury est chargé d'évaluer vos compétences en lien avec celles exigées par le référentiel de certification du diplôme, titre ou certificat.

Étape 5

La décision du jury



Le jury peut délivrer une ou plusieurs parties identifiées de certification professionnelle classée au sein du RNCP et visant à l'acquisition d'un ou plusieurs blocs de compétences. Les blocs de compétences sont acquis définitivement et font l'objet de la délivrance au candidat soit d'attestations de compétences, soit d'un livret de certification.

Le jury prononce :

La validation totale et attribue le titre, le diplôme ou le certificat.

Une validation partielle et précise la nature des connaissances, des compétences

A BIENTÔT AU CFPPA LES SARDIERES...

EPLEFPA LES SARDIERES



79 avenue de Jasseron
01000 BOURG-EN-BRESSE

POUR TOUTES INFORMATIONS

COMPLEMENTAIRES :

☎ 04 74 45 50 81

✉ cfppa.bourg-en-bresse@educagri.fr

🌐 www.sardieres.fr



Accessible aux Personnes
en Situation de Handicap